

## Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

RISQUE

## TPE : TOUT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES AUX RISQUES



**En Aquitaine 93% des entreprises sont des Très Petites Entreprises (TPE : soit moins de 20 employés). Si elles représentent 41% du salariat, elles totalisent à elles seules 38% des accidents du travail avec arrêt et 41% des décès ! Des chiffres qui interpellent quand on sait que les petites entreprises rencontrent naturellement plus de difficultés à structurer leur démarche de prévention et s'avèrent donc plus fragiles que leurs grandes sœurs face aux conséquences des accidents. Pas de fatalisme : il existe des outils efficaces et innovants pour les aider à prendre en compte les risques professionnels.**

Même si toutes les entreprises sont soumises à des risques professionnels, elles ne sont pas égales face à la prévention. Ainsi, dans les TPE, le personnel réduit, le manque de temps, de compétences ou d'intérêt représentent des freins à l'organisation d'une prévention efficace. Très souvent, c'est une fois que l'accident est arrivé qu'on y est sensibilisé... donc trop tard.

**Passer ton « DU » d'abord**

Pour initier une démarche de prévention, mieux vaut agir dans l'ordre et procéder à l'évaluation des risques. Comment ? En réalisant le document unique d'évaluation des risques (le «DU»). Une démarche simple qui consiste à identifier, évaluer et prioriser les risques auxquels sont exposés les salariés : l'utilisation de machines dangereuses, les manutentions manuelles, la manipulation d'agents chimiques nocifs, les chutes, le risque routier etc. Les mesures de prévention déjà en place et celles à mettre en œuvre viendront compléter ce document. Elles alimenteront enfin un plan d'action, à actualiser si besoin.

**Le plan d'attaque des CARSAT**

Dans le cadre de leurs plans d'actions, les CARSAT ont identifié 4 types de TPE prioritaires en France, dans les domaines de la restauration, du transport routier de marchandises, de la maçonnerie et de la réparation automobile. Au cours des trois années à venir, elles vont entrer en contact avec l'ensemble des professionnels concernés afin de les aider à organiser leur prévention des risques.

> Pour contacter la CARSAT Aquitaine : 05 56 11 64 36

**TÉMOIGNAGE****Alison Cummins,**

Responsable du pub HMS Victory (Bordeaux)

**Inutile d'être un grand groupe pour analyser une situation de travail**

« Dans notre métier, nous manipulons de lourdes charges, notamment les fûts de bières. Entreposés dans notre cave, nous devons les monter ou les descendre par un petit escalier trop raide. Pour éviter les risques de chutes et les problèmes de dos, nous avons rassemblé nos employés et nos fournisseurs (qui empruntent aussi cet escalier lors des livraisons) afin d'échanger sur nos expériences respectives, nos besoins et d'améliorer ensemble la situation. Installer un monte charge, comme cela se fait beaucoup en Angleterre, nous est rapidement apparu comme la meilleure solution. Elle a été validée techniquement par la CARSAT qui a financé une partie de l'investissement dans le cadre d'une Aide Financière Simplifiée (AFS). Car pour notre petite entreprise, le coût de 12 000 euros était trop élevé. Aujourd'hui, cet équipement nous permet de travailler efficacement et de manière beaucoup plus sûre. Tous nos employés s'en servent, et plus seulement le costaud de la bande. Inutile d'être un grand groupe pour analyser une situation de travail et prévenir des risques professionnels ! »

**Prévention en ligne**

Le manque de temps dont souffrent les petites entreprises ne doit pas être une excuse pour baisser les bras face aux risques pros. Il est par exemple possible de lancer une démarche de prévention sur le net, via OIRA (Online Interactive Risk Assessment). Cet outil interactif d'évaluation des risques fournit gratuitement les ressources et le savoir-faire nécessaires pour permettre aux entreprises d'estimer leurs risques elles-mêmes. L'utilisateur, guidé étape par étape, commence par l'identification des risques sur le lieu de travail, avant d'être accompagné dans la mise en œuvre de mesures préventives. Ces outils sont proposés par l'INRS et disponibles sur son site Internet.

Enfin, OIRA génère un rapport qui permet la documentation des résultats obtenus. Il existe d'autres ressources pratiques comme DIGEST, un outil de diagnostic de la gestion de la santé et de la sécurité au travail adapté aux entreprises de moins de 50 salariés. Bientôt disponible, MAVimplant est un autre logiciel qui aidera les TPE à concevoir leurs lieux de travail.

**Allô, partenaires ?**

Autre solution, plus classique mais efficace : décrocher son téléphone et appeler les syndicats professionnels, les chambres des métiers ou les chambres de commerce et de l'industrie. Sensibilisés aux risques, ils tiennent à disposition des chefs d'entreprises des guides rédigés pour organiser leurs démarches de prévention. Ces partenaires économiques peuvent également être d'une aide précieuse dans l'élaboration du DU. À risques professionnels multiples... solutions plurielles !

**+ d'INFOS**Disponibles sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)> OIRA : [www.inrs.fr/accueil/demarche/evaluation-risques/oira-outil-tpe.html](http://www.inrs.fr/accueil/demarche/evaluation-risques/oira-outil-tpe.html)

Disponibles à ce jour :

&gt; OIRA « Transport routier » et OIRA « Restauration »

&gt; Dossier : « Petites entreprises : quelles solutions pour la prévention des risques ? » (D0.4)

MOBILISÉS



## « En optant pour l'aquanettoyage, les professionnels du pressing se simplifient la vie »

**Daniel Bertrand,**  
ingénieur conseil à la CARSAT Aquitaine

**Le perchloréthylène est un produit cancérigène et suspecté reprotoxique. Or, il est très utilisé dans les pressings et les blanchisseries-teintureries. En Aquitaine, 250 établissements, soit 700 salariés, sont concernés. La CARSAT Aquitaine se mobilise pour informer et conseiller les professionnels.**

### Quelle est la réglementation en vigueur concernant l'utilisation du perchloréthylène ?

Tout local de travail qui abrite une machine de nettoyage à sec (perchloréthylène compris) est considéré comme une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À ce titre, il doit répondre à certaines prescriptions : depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013, il n'est plus possible d'installer une machine neuve dans un établissement contigu à des locaux occupés par des tiers. Toutes les machines devront être retirées du service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Comment la CARSAT Aquitaine se mobilise-t-elle ?

Nous menons depuis plusieurs années des actions d'information et de sensibilisation auprès des chefs d'établissements de la région. Il s'agit de les convaincre que l'aquanettoyage présente moins de risques pour la santé de tous et aussi moins de risques d'incendie. Il présente également moins de contraintes que les autres technologies existantes (siloxane, KWL...). C'est d'ailleurs un procédé de nettoyage qui atteint aujourd'hui son niveau de

maturité. Les coûts de production, les qualités de lavage et de séchage à l'aide des nouvelles machines et produits lessiviels sont très compétitifs.

Pour aider les entreprises à s'équiper, nous leur proposons Aquabonus : une aide financière spécifique. Dans la continuité des premières aides financières simplifiées du même nom, ce dispositif comprendra une nouvelle tranche de subvention à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015. Rappelons que la prise en charge reste la même : 40% de l'investissement réalisé, plafonnée à 25 000 € par entreprises.

### Quel intérêt pour les entreprises concernées ?

En optant pour l'aquanettoyage, les entrepreneurs se simplifient la vie. Ils se débarrassent des contraintes liées au perchloréthylène (récupération et évacuation des boues) et s'affranchissent des contrôles périodiques imposés aux machines de nettoyage à sec. De plus, les salariés apprécient de travailler dans un espace plus sain ! Les clients, de plus en plus sensibles aux questions environnementales, constatent la disparition de l'odeur caractéristique des machines à perchloréthylène. Enfin, cette nuisance est également supprimée pour les voisins du pressing.

### + d'INFOS

Une question ? Contactez le service prévention de la CARSAT Aquitaine au 05 56 11 64 41 ou au 05 57 57 70 80.

> sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Dossier web : [Pressings, quelles alternatives au perchloréthylène ?](http://www.inrs.fr/pressings)

> sur [entreprises.carsat-aquitaine.fr](http://entreprises.carsat-aquitaine.fr)

Prévenir vos risques professionnels / L'éventail des incitations financières / Aquabonus

ACTU

## La pénibilité prise en compte

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, un compte personnel de prévention de la pénibilité est ouvert pour tout salarié du régime général et agricole exposé à au moins 4 facteurs de risques principaux : le travail en milieu hyperbare, de nuit, en équipes successives alternantes (3/8) et le travail répétitif. La prise en compte de ces 4 facteurs de risque permettra au salarié concerné de cumuler des points (1 point par trimestre d'exposition). Ces derniers ouvriront droit à terme à une formation professionnelle (pour un emploi moins exposé), un passage à temps partiel sans baisse de rémunération ou un départ anticipé à la retraite.

Pour tout savoir sur ce compte et les conditions de déclaration des salariés soumis à un facteur de risque, consultez le site internet dédié : [www.preventionpenibilite.fr](http://www.preventionpenibilite.fr) et/ou appelez le 36 82.



### + d'INFOS

> Sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) : Décret n°2014-1159 du 9 octobre 2014, JO du 10 octobre 2014

> [www.preventionpenibilite.fr](http://www.preventionpenibilite.fr)

NOUVEAUTÉ

## Risque routier : bonnes pratiques en ligne

Sur le chemin du travail, en allant à un rendez-vous, en période de livraison, au volant d'une voiture, d'un camion ou en scooter, de nombreux salariés sont exposés au risque routier dans le cadre de leur activité. Pour les sensibiliser, l'INRS propose une série d'affiches et quatre animations vidéo à télécharger ou à visionner en streaming. On devient incollable sur les bonnes pratiques comme sécuriser les chargements à bord d'un VUL, préparer ses déplacements, fournir des véhicules professionnels adaptés aux besoins des salariés ou adopter des solutions pour communiquer sans danger au volant. Foncez, c'est gratuit !



### + d'INFOS

> [www.inrs.fr/accueil/header/actualites/conduire-pour-travail.html](http://www.inrs.fr/accueil/header/actualites/conduire-pour-travail.html)

ALERTE

## Travaux en hauteur : pas droit à l'erreur

Pour procéder à des travaux de rénovation d'une toiture de bâtiment, deux salariés entreprennent de monter un échafaudage sur l'une des façades. Or, certains éléments de la structure posent des difficultés de mise en œuvre. Au cours de l'assemblage, l'un des salariés laisse échapper son marteau, qui tombe sur le toit du bâtiment. Son collègue décide alors d'aller récupérer l'outil. Mais la couverture de l'ouvrage, constituée de matériaux fragiles (plaques ondulées en fibrociment) rompt sous son poids, entraînant sa chute... Les secours ne pourront que constater le décès.

C'est malheureusement un exemple d'accident parmi d'autres : les chutes de hauteur restent l'une des premières causes d'accidents du travail. Les interventions en hauteur doivent faire l'objet d'une analyse de risque spécifique et d'un protocole rigoureux. Les salariés doivent être informés sur les risques et formés à l'emploi des dispositifs de protection mis en œuvre pour les éviter.



### + d'INFOS

Disponible sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

> Recommandation R408 : « Prévention des risques liés au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied »

AGENDA

## Maladies professionnelles, TMS : des matinées employeurs pour en parler

Quel est le processus de reconnaissance d'une maladie professionnelle ? Que faire, à qui s'adresser ? Comment prévenir les TMS ? Rdv du 19 au 27 mars dans tous les départements d'Aquitaine. Autour d'un petit-déjeuner, les experts des CPAM, CARSAT et du service médical répondront à vos questions. Prenez date !

### + d'INFOS

> Toutes les dates sur : <http://entreprises.carsat-aquitaine.fr>

## Amiante : venez vous informer

Vous vous posez des questions relatives au risque « amiante », à la prévention et à la réglementation applicable en 2015 ? Venez trouver des réponses le jeudi 5 mars 2015 à l'Hôpital Xavier Arnoz (Pessac) : le Pôle Régional Amiante Aquitain\* y organise une journée d'information sur le risque « amiante ». Pour vous inscrire vous trouverez, dès le début de la nouvelle année 2015, un lien internet dédié consultable depuis notre site dans la rubrique : « dossier amiante ».

\*Le Pôle Régional Amiante Aquitain réunit les services de l'Etat et les partenaires intervenant dans le domaine de l'amiante, dont la CARSAT Aquitaine. Accueil à partir de 8h30, début des présentations à 9h30.

### + d'INFOS

Renseignements et inscription sur <http://entreprises.carsat-aquitaine.fr/prevenir-vos-risques-professionnels/nos-axes-prioritaires-de-prevention/477-amiante.html>